



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

N° : 2021-075

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **Vendredi 03 décembre 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 64
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 10
	Votant·e·s : 19	en droits de vote : 74

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAFFET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	5,5
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

Mme Gresperrin à M. Athanaze ; M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période du 24 septembre 2021 au 03 décembre 2021 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Convention de transmission de données entre EDH-Hydro Alpes et le Symalim.
- Avenant à la convention d'occupation agricole de Madame Lager (passage en agriculture biologique avec évolution de la durée).

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :

- MAPA prestations d'assistance juridique avec le cabinet AURAVOCATS : accord cadre pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Contrats d'assurance :

- Avenant n°1 au contrat d'assurance conclu avec le centre de gestion.

Candidature à divers appels à projets :

- Appel à manifestation d'intérêt général Citéo pour la mise en œuvre d'un plan de valorisation des déchets.
- Candidature à la labellisation « Terre de jeux 2024 ».

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 24 septembre 2021 au 3 décembre 2021 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

